



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le jeudi 5 octobre 2023

Financement d'audits et d'études pour accompagner les collectivités, les entreprises et les associations dans des projets d'économies d'eau potable et d'énergie

Le Comité Maîtrise de l'Énergie, composé du Conseil départemental, de la Préfecture de Mayotte, de l'Agence de la transition écologique et d'Électricité de Mayotte, lance un appel à manifestation d'intérêt pour le financement d'études ayant pour objectif de conduire à des économies sur l'usage de l'énergie et de l'eau.

Le présent appel à manifestation d'intérêt propose, pour les collectivités locales, entreprises ou associations :

- entrant dans la catégorie des grands consommateurs d'eau potable du réseau (industrie, agroalimentaire, nettoyage de voitures, collectivités...), de financer un audit sur leurs consommations d'énergie et d'eau et sur les solutions à mettre en place pour les diminuer ;
- souhaitant développer des actions de sensibilisation et/ou la pose de matériel visant à réduire la consommation d'eau potable ou d'énergie (par exemple, mise en place d'ambassadeurs de l'eau et de l'énergie, pose de kits hydroéconomiques...);
- étudiant la mise en place d'infrastructures et la logistique associée permettant d'effacer la consommation d'eau sur le réseau d'eau potable (par exemple la récupération des eaux grises des stations d'assainissement, l'utilisation d'eau de qualité industrielle dans le BTP et l'industrie...).

L'étude sera réalisée par un bureau d'études sélectionné et mandaté par le Comité MDE après une procédure de mise en concurrence. Cette étude est entièrement financée, à 49 % par l'État à travers les charges de service public de l'énergie, et à 51 % par l'Agence de la transition écologique. En fonction des économies d'eau et d'énergies anticipées par les résultats des études, les travaux en découlant pourront également être financés.

Le dépôt des dossiers se fait de façon numérique. Une première relève aura lieu d'ici le 31 octobre.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/audit-eau-energie-mayotte>

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook & Twitter : @Prefet976